

RESSOURCES URBAINES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
1 bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY-COURCOURONNES

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

RESSOURCES URBAINES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
1 bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY-COURCOURONNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESSOURCES URBAINES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose les modalités de première application du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement, applicable à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, se traduit par un changement de méthode comptable et par des reclassements de certains postes du bilan et du compte de résultat.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous étions conduits à vérifier l'existence et la correcte évaluation des produits de l'exercice concerné. Nous avons obtenu les éléments probants nous permettant de nous assurer de leur correcte évaluation et de la correcte séparation des exercices.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Evry, le 11 juin 2026

Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO IDF AUDIT

Jean-Philippe FERY
Associé

Signé par Jean-Philippe Fery
Le 12 juin 2026

In Extenso

doc_104f
tx_xyov/A28g9lB

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 915,99	6 989,33	6 926,66	12 738,09
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	30 458,75	26 969,96	3 488,79	6 194,07
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	31 964,00		31 964,00	31 354,00
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				150,00
TOTAL (II)		76 338,74	33 959,29	42 379,45	50 436,16
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 540,00		12 540,00	48 212,16
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	48 812,05		48 812,05	46 901,81
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	429 251,94		429 251,94	355 733,58
TOTAL (III)		490 603,99		490 603,99	450 847,55
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		566 942,73	33 959,29	532 983,44	501 283,71

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an 150,00
 (2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	261 107,43	147 710,95
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Excédent ou déficit de l'exercice	78 730,66	113 396,48
	<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Total des fonds propres (situation nette)	339 838,09	261 107,43
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	339 838,09	261 107,43
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	2 997,87	29 177,32
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	2 997,87	29 177,32
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	4 276,34	2 295,06
	Total des provisions	4 276,34	2 295,06
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 283,72	43 938,12
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	55 886,86	54 406,22
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	92 700,56	110 359,56
	Total des dettes (1)	185 871,14	208 703,90
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		532 983,44	501 283,71
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		185 871,14	208 703,90
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	61 785,00	74 527,40
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	49 732,15	33 339,76
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	659 592,00	583 676,30
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1 737,30
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	29 177,32	12 562,76
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	12,25	749,65
	Total des produits d'exploitation	800 298,72	706 593,17
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	341 668,57	229 723,91
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 982,36	4 975,14
	Salaires	235 237,15	214 928,74
	Cotisations sociales	112 671,67	92 735,06
	Dotation aux amortissements et dépréciations	8 516,71	10 592,86
	Dotation aux provisions	1 981,28	2 295,06
	Reports en fonds dédiés	2 997,87	29 177,32
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	14 158,73	11 602,21
	Total des charges d'exploitation	724 214,34	596 030,30
RESULTAT D'EXPLOITATION		76 084,38	110 562,87

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			76 084,38	110 562,87
PRODUITS FINANCIERS	De participation		2 796,28	2 833,61
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des produits financiers		2 796,28	2 833,61
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		150,00	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			150,00	
RESULTAT FINANCIER			2 646,28	2 833,61
RESULTAT COURANT avant impôts			78 730,66	113 396,48
	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			803 095,00	709 426,78
TOTAL DES CHARGES			724 364,34	596 030,30
EXCEDENT ou DEFICIT			78 730,66	113 396,48
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

1) Présentation de l'association

Le CRPVE est devenu RESSOURCES URBAINES depuis le 3 septembre 2021, s'inscrit dans un réseau de politique de la Ville, en France métropolitaine et outre-mer. 19 centres de ressources

L'activité que les RESSOURCES URBAINES (ex- CRPVE) construit et met en œuvre répond aux 3 missions détaillées, dans le cadre de référence des centres de ressources, co-construit avec le CGET (désormais ANCT) :

- 1 Accompagner la montée en compétences
- 2 Animer des réseaux d'acteurs.
- 3 Capitaliser et diffuser la connaissance et les retours d'expériences.

Ces 3 missions sont principalement investies par le CRPVE au service des 3 piliers thématiques des contrats de ville :

- 1 Cohésion sociale,
- 2 Renouvellement urbain et cadre de vie,
- 3 Emploi et développement économique

En outre, le cadre de référence offre la liberté aux centres de ressources de compléter leur activité par des missions dites complémentaires.

C'est à ce titre que les RESSOURCES URBAINES (ex- CRPVE) propose par exemple d'accompagner les acteurs de la politique de la Ville autour des problématiques liées à la migration et l'intégration des personnes migrantes

2) Règles et Méthodes Comptable

Le Compte de résultat présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 803 095 euros** et un total **charges de 724 364 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 78 731 euros**.

Le bilan de l'exercice présente un total de **532 983 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables, définies par le règlement ANC n°2018-06 consolidé du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et par le règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général, ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation

L'association applique pour la première fois les règlements ANC n° 2022-06 et ANC 2023-03, applicables aux exercices ouverts à compter du 1 janvier 2025.

Les principales modifications introduites par ces deux règlements comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes.
- La mise à jour du plan de comptes.

La première application de ce règlement n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Dans le cas particulier de l'association Ressources Urbaines, il n'y a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes et sur la comparabilité par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise ou selon la durée d'usage.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation pour les biens suivants :

Logiciels :	1 ou 3 ans
Matériel de bureau et informatique :	3 ans
Mobilier :	10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les valeurs mobilières sont comptabilisées selon la méthode du PEPS.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effectif

La répartition du personnel au 31 décembre 2025, est la suivante :

Cadre	4
Non cadres	1
Total	5

1) Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (loi du 23/05/2006) :

Les trois plus hauts cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L 3111-2 du code du travail ainsi que les dirigeants de droits.

Compte tenu de la présence d'une seule personne ayant éventuellement ce statut, il a été convenu de ne pas communiquer pour des raisons de confidentialité cette information.

2) Contributions volontaires en nature

L'association RESSOURCES URBAINES (ex-CRPVE) bénéficie du concours de ses administrateurs bénévoles et en particulier du président, qui contribuent à la gestion de l'association et de la vie associative. La valorisation financière et comptable de ce concours bénévole est non-significatif pour 2025

Par ailleurs, elle ne dispose pas d'avantages en nature.

3) Provisions IFC (Indemnité de fin de carrière)

Les provisions ont été calculées pour faire face aux échéances des prochaines années, au 31 décembre 2025, leur montant est de 4 276,34 €

4) Honoraires du CAC

Les Honoraires du CAC ont été estimé à 4 800 € / TTC

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

5) Changement Méthode

Le Centre des RESSOURCES URBAINES, à procédé en 2023, au changement de méthode pour le traitement entre les Fonds Dédies et les Produits Constatés d'avance.

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	29 177,32	29 177,32	2 997,87	2 997,87
TOTAL	29 177,32	29 177,32	2 997,87	2 997,87

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
CE CRETEIL - 2023	8 161,27	8 161,27		
ATFPB - Préfecture 77	5 994,08	5 994,08		
Projet Accompagnement - PRIF IDF	15 021,97	15 021,97		
DDETS 91 - Programmation Essonne 2025			2 997,87	2 997,87
Totalisation	29 177,32	29 177,32	2 997,87	2 997,87

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	32 976,59				19 060,60	13 915,99
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 976,59				19 060,60	13 915,99
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	8 760,00					8 760,00
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	30 323,01				8 624,26	21 698,75
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 083,01				8 624,26	30 458,75	
FINANCIERES	Participations	31 354,00		610,00			31 964,00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	150,00				150,00	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 504,00		610,00		150,00	31 964,00
TOTAL		103 563,60		610,00		27 834,86	76 338,74

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		20 238,50	5 811,43	19 060,60	6 989,33
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20 238,50	5 811,43	19 060,60	6 989,33
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport		8 760,00			8 760,00
	Matériel de bureau, mobilier		24 128,94	2 705,28	8 624,26	18 209,96
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		32 888,94	2 705,28	8 624,26	26 969,96
TOTAL			53 127,44	8 516,71	27 684,86	33 959,29

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions inscrites au bilan

Etat exprimé en euros

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Provisions pour investissements				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour stocks de vaches laitières				
TOTAL REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions garanties clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de changes				
Provisions pour pensions et obligations similaires		4 276,34		4 276,34
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges soc. & fisc. et congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 295,06	(2 295,06)		
TOTAL RISQUES ET CHARGES	2 295,06	1 981,28		4 276,34
Sur immobilisations :				
- incorporelles				
- corporelles				
- financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres pour dépréciation				
TOTAL DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL	2 295,06	1 981,28		4 276,34
Dont dotations et reprises	· d'exploitation · financières · exceptionnelles		1 981,28	

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	12 540,00	12 540,00	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 909,74	2 909,74	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	7 552,31	7 552,31	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	38 350,00	38 350,00	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		61 352,05	61 352,05	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	37 283,72	37 283,72		
	Personnel et comptes rattachés	19 509,05	19 509,05		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 146,99	31 146,99		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 230,82	5 230,82		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	95 698,43	95 698,43		
TOTAL DES DETTES		188 869,01	188 869,01		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		44 190
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS	13 600	13 600
Dettes fiscales et sociales DETTE PROVISIO. POUR CONGES P CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	19 509 11 081	30 590

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	95 698	139 537	(43 838) -31,42
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL	95 698	139 537	(43 838) -31,42

Libellés	Montants
PCA - PRIF IDF - projet accompagnement des AR	14 065.80
PCA - DDTE 91 - BOP 104	18 607.03
PCA - Programmation Seine et Marne 2026	25 000.00
PCA - DDETS 91 - Réseau Linguistique	7 856.05
PCA - PREFECTURE 94	8 224.59
PCA - PREFECTURE 77	2 616.53
PCA - CE VSG Plan de formation	8 326.01
PCA - CTAI CAMVS	7 984.55
PCA - Adhésion M.ZRIDA 2026	20.00
Fonds dédiés - subvention fonctionnement	2 997.87
TOTAL	95 698.43

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients		4 020	(4 020)	-100,00
Autres créances	48 712	45 602	3 110	6,82
TOTAL	48 712	49 622	(910)	-1,83

Libellés	Montants
Indemnité IJSS / CPAM	2 909.74
Subvention à recevoir / 2023	7 552.31
PAR - SOLDE SUBVT CAF 94	25 500.00
PAR - SOLDE SUBVT CAF 77	12 750.00
TOTAL	48 712.05

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	147 710,95		113 396,48		261 107,43
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau		113 396,48	(113 396,48)		
Excédent ou déficit de l'exercice	113 396,48	(113 396,48)	78 730,66		78 730,66
Situation nette	261 107,43		78 730,66		339 838,09
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	261 107,43		78 730,66		339 838,09